

ALCOOL-IN

LIVRES JEUNESSE

ALCOOL, VOUS EN SAVEZ QUOI ?



INPES

Inpes, 2019, (16 p.)

Fascicules

Cette brochure s'adresse aux jeunes et vise à leur transmettre des informations objectives sur l'alcool pour les aider à faire le meilleur choix pour eux-mêmes. Elle décrit les effets de l'alcool sur l'organisme et en particulier sur le cerveau, elle rappelle le principe des équivalences, elle fait le point sur les prémix et aborde les risques à court et long termes.

Enfin, cette brochure invite les jeunes à s'interroger sur leur propre consommation et délivre quelques conseils et adresses/contacts utiles sur la question.

Les illustrations sont de Riad Sattouf.

TELECHARGER :

Alcool vous en savez quoi (pdf - 1,07 mb)

Erratum : À la page 8, cette brochure indique que le taux d'alcool autorisé pour les permis probatoires est de 0,5g/l. Or, depuis le 1er juillet 2015, le taux d'alcool autorisé est passé de 0,5g/l à 0,2 g/l pour tous les permis probatoires, soit 0 verre d'alcool. En cas de contrôle positif vous perdrez 6 points (= perte du permis probatoire), vous encourrez une amende forfaitaire de 135 euros et l'immobilisation de votre véhicule.